



Formation adulte handicapé

Par taa Joe

Madame, Monsieur,

Je suis en reconversion professionnelle avec 7 personnes et nous avons des difficultés dans notre formation. Celle-ci a débutée en janvier et nous n'avons eue qu'une seule évaluation notée. Nous constatons le manque de professionnalisme de notre formateur ainsi que de la direction. Malgré de nombreuses plaintes, rien n'a vraiment changé.

Aujourd'hui notre formateur nous a informé qu'il ne supportait plus cette situation (il se sent pris en "sandwich" entre nous, nos plaintes et entre la direction qui se repose sur lui) et que si il n'y a pas d'amélioration, il pourrait se mettre en arrêt maladie et nous laisser tout simplement tomber ...

Ma question est : Peuvent-ils arrêter notre formation et comment pouvons-nous faire évoluer la situation ou tout simplement pouvons nous faire valoir nos droits auprès de l'organisme (MDPH) qui accepte les dossiers et avoir droit à une autre formation ?

Dans l'attente de votre réponse.

DEBELMAS Raphael, délégué de la section T.A.A.(Technicien Auditeur en Accessibilité)